



Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies

12-CARRELAGE

Description de concours 2027

Mise à jour le 19 mai 2026

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer la compétence du candidat à exécuter certaines tâches reliées au carrelage tel que faire une base de douche avec pente au drain, faire l'installation de céramiques aux murs et plancher. Application de coulis sur les murs et planchers.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

Le carrelage est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- Interpréter le plan de pose;
- Préparer le matériel, l'outillage et l'équipement;
- Poser des carreaux sur un plancher, un mur et un escalier;
- Tailler et couper des carreaux;
- Sélectionner les produits et les matériaux nécessaires pour un ouvrage de revêtement de carreaux;
- Reconnaître l'importance de se figurer le patron de pose;
- Sélectionner une truelle dentelée aux fins de la pose;
- Poser des membranes;
- Cerner les avantages de respecter les normes et les règles de santé et de sécurité.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Interprétation du plan de pose;
- Fabriquer un lit de mortier pour un fond de douche;
- Installer de la céramique sur des murs;
- Installer de la céramique au plancher;
- Tirer des joints aux murs et planchers;
- Reconnaître les bons produits d'installation;
- Mise en place précise des points de repère et des lignes;
- Bon alignement des carreaux;
- Bonne adhérence du revêtement;
- Remplissage approprié des joints;
- Uniformité des joints;
- Perte minimale de matériaux;
- Respect de la technique de pose selon la méthode en couche mince;
- Nettoyage minutieux des outils et de l'équipement;
- Nettoyage de l'air de travail;
- Respect du temps alloué;
- Respect des règles de santé, d'ergonomie et de sécurité au travail.

Spécifications :

- Le candidat réalisera le projet selon les plans et devis et avec le respect des règles de l'art du métier.
- Toute remarque à l'interprétation du cahier du candidat se rapportera aux juges et à l'expert afin qu'ils puissent se prononcer.
- L'exécution du projet consiste à réaliser trois (3) tâches du métier. Ils pourront travailler sur deux (2) jours sur plusieurs aspects en même temps, non consécutivement.
- Les compétiteurs laissent leurs niveaux, leurs rubans à mesurer, leur équerre à la disposition des juges à la fin du concours.
- Chaque compétiteur aura une zone de travail d'une surface de 12 pieds par 8 pieds et devra respecter cette aire d'épreuve.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Liste d'outillage	1 ^{er} mars 2027
Renseignements et règlements spécifiques	1 ^{er} mars 2027

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Sable et ciment type GU-10;
- Règles de différentes longueurs;
- Pelle;
- Colle à céramique, mur et plancher;
- Truelle de différents formats;
- Mélangeur;
- Rectifieuse;
- Tenaille;
- Pince de type Wiss;
- Sigma ou Rubi (Coupe céramique);
- Niveau;
- Sceau et éponge;
- Galon à mesurer;
- Table de coupe à sec avec dépoussiéreur;
- Équerre.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

La liste d'outillage complète de ce concours sera disponible sur notre site Web à compter du 1^{er} mars 2027.

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue appropriée au métier (pantalon);
- Les cheveux longs doivent être attachés vers l'arrière.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Trousse de premiers soins;
- Bouchons d'oreille (sur demande);
- Lunette de sécurité (sur demande).

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Lunettes de sécurité, verres non teintés;
- Souliers ou bottes de sécurité approuvés CSA;
- Gants de nitrile et gants de caoutchouc (pour l'installation du coulis);
- Casque de sécurité approuvé CSA;
- Masque anti-poussière type P100;
- Protection auditive.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé d'un minimum de trois (3) personnes pouvant être des représentants de la Commission de la Construction du Québec, du monde syndical ou de l'industrie. **Seules** ces personnes peuvent juger et évaluer les projets. De plus, elles sont responsables d'appliquer les normes de SST et de sanctionner les manquements.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basée sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Mise en place et préparation	20,50 pts
Installation de la céramique	31,75 pts
Installation des trims de métal	9,75 pts
Niveau et uniformité des joints	20,50 pts
Sécurité et propreté	9,50 pts
Impression générale	8 pts
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « Installation de la céramique » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour le module « Niveau et uniformité des joints » sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « Mise en place et préparation » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Les règlements propres au concours ne peuvent contredire le Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies ni avoir préséance sur ce dernier. Voir le site Web.

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétitrices avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

- Il sera impossible pour le candidat de dîner avec son entraîneur.
- Tout retard ne sera pas toléré.

7. EXPERT

Nom	Michel Lebrun
Organisme	CFP Pierre-Dupuy
Courriel	michel.lebrun@cssmv.gouv.qc.ca